

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUN 2016**

**Délibération**  
n° 2016.06.172

**ZI des Agriers à  
Angoulême : cession  
d'une parcelle  
complémentaire  
indivise à la Société  
LUXOR LIGHTING et  
à la société ATS -  
Angoulême  
traitement de surface**

**LE VINGT TROIS JUN DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2016**

**Secrétaire de séance** : Bernard DEVAUTOUR

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Véronique DE MAILLARD à Danielle CHAUVET, François ELIE à Philippe VERGNAUD, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Jean-Philippe POUSSET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Armand DEVANNEAUX

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.06.172**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**ZI DES AGRIERS A ANGOULEME : CESSIION D'UNE PARCELLE COMPLEMENTAIRE  
INDIVISE A LA SOCIETE LUXOR LIGHTING ET A LA SOCIETE ATS - ANGOULEME  
TRAITEMENT DE SURFACE**

Par délibération n°87 du 24 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé la cession d'un ensemble de parcelles (DO n°552, 554, 557 et 82) situées dans la ZI des Agriers à Angoulême, à la société LUXOR LIGHTING ou à toute autre société portant le projet immobilier, au prix de 154 000 € HT.

De même, par délibération n°176 du 26 juin 2014, le conseil communautaire a approuvé la régularisation du crédit-bail arrivé à son terme pour l'emprise foncière occupée par l'entreprise ATS – Angoulême Traitement de Surface dans la ZI des Agriers et la rétrocession de parcelles.

Aujourd'hui, il convient d'ajouter à ces deux cessions, pour le même prix, la vente en indivision de la parcelle DO n°555, qui dessert les deux entreprises LUXOR LIGHTING et ATS – Angoulême Traitement de Surface.

Cette parcelle d'une surface de 1 319 m<sup>2</sup> sera cédée par moitié des droits à chacun des acquéreurs.

La valeur d'actif de la parcelle est de 0 € au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, il avait été prévu que la vente à LUXOR LIGHTING s'effectuerait selon un échéancier en 5 annuités de 30 800 € HT selon les modalités suivantes :

- A la signature de l'acte de cession, paiement de la TVA et des frais associés à la vente
- A la date de signature + 6 mois, paiement de la première mensualité
- A chaque date anniversaire de l'acte de cession, paiement de chacune des 4 mensualités restantes

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 25 mai 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la vente à la société LUXOR LIGHTING, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour le compte de M. SCHOLZ (notamment la société HORUS), de la parcelle cadastrée section DO n°555 pour moitié indivise, d'une surface foncière totale de 1 319 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la cession d'un ensemble de parcelles prévue par délibération n°87 du 24 mars 2016,

**D'APPROUVER** la vente à la société ATS, de la parcelle cadastrée section DO n°555 pour moitié indivise, d'une surface foncière totale de 1 319 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la régularisation du crédit-bail prévue par délibération n°176 du 26 juin 2014,

**D'APPROUVER** les modalités de paiement telles que décrites ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir,

**D'INSCRIRE** la recette à l'article 775 - Budget principal et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 juin 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>29 juin 2016</b>